

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10/05/2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos en raison de la crise sanitaire, à la mairie, sous la présidence de Aurélie ROCHER, Maire.

Présents : Aurélie ROCHER, Jacques DESMÉ, Sylvie CHEVALET, Thierry SAVATON, Marie-Pascale URSOT-BOUDET, Pierre GARNIER, Monique MAILLARD, Robert JUQUOIS, Alain DAULÉAC, Pascal FOURNIAU, Alain COUVREUX, , Christine THIBAUT.

Absents excusés : Marine BLANCHIN, Benoît GEINDREAU, David LEGRAND.

Benoît GEINDREAU a donné procuration à Jacques DESMÉ.
Marine BLANCHIN a donné procuration à Aurélie ROCHER.

A été nommée secrétaire : Sylvie CHEVALET.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 12 ; Représentés : 14.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 12/04/2021, sans réserve.

AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION « ETANG D'ASSAY »

Madame la Maire donne lecture de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental, au titre de la gestion de l'entretien du site par les agents communaux de l'Étang d'Assay, pour la période de 2021 à 2023.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités techniques et financières du partenariat, en vue de sa gestion courante (surveillance, entretien des jeux, des toilettes sèches, du mobilier et des aménagements, du ramassage des déchets diffus, de l'arrosage des plantations) ainsi que de l'entretien des espaces verts et du sentier du site classé Espace Naturel Sensible de « l'étang d'Assay ».

Le coût des missions assurées par la Commune est évalué au maximum à 20 930 euros par an et sera subventionné annuellement par le Département. Ce montant correspond aux salaires avec les charges des agents qui effectueront l'entretien, l'amortissement et les frais d'entretien du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer cette convention.

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE, DE LA MAISON, AU 2 BIS, RUE ST LADRE

Suite à la recherche d'un local par Mme Morgane LEGROS, domiciliée 3 ter Rue du Champ de foire à Champigny-sur-Veude, afin de créer une pâtisserie artisanale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose de mettre à sa disposition la maison située, au 2 Bis Rue St Ladre à Champigny-sur-Veude.

En contrepartie d'importants travaux réalisés, sa mise à disposition s'effectuera gracieusement du 01 mai 2021 au 31 octobre 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer une convention d'occupation précaire.

ACQUISITION D'UNE MOTOPOMPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'acheter une motopompe d'occasion , à M. Pierre PETIT, domicilié Rue des pièces bleues à Marçay (37500), pour un montant de 150,00 euros T.T.C.

VENTE D'UN GYROBROYEUR

Le Conseil Municipal décide de vendre le gyrobroyeur, acheté à 1678,80 euros TTC le 10/08/2016.

Madame la Maire propose un prix minimum de 1000,00 euros TTC, au plus offrant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de le mettre en vente au prix minimum de 1000,00 euros TTC au plus offrant, et autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- ✦ Les agents communaux ont réalisé une plateforme pour l'installation des conteneurs « ordures ménagères », au lieudit « Le Québlé ».
- ✦ Les containers pour le recyclage du verre et des papiers seront déplacés du cimetière vers la Rue des Paradis, ou le parking de l'école maternelle, l'emplacement exact sera défini prochainement, après un rendez-vous des élus sur place.
- ✦ L'adhésion à « Ville prudente » avec l'association de la prévention routière, afin de lutter contre l'insécurité routière, sera réétudiée lors d'une prochaine réunion.
- ✦ On constate régulièrement une vitesse excessive de certains véhicules dans les rues de la commune, des coussins berlinois pourront être posés en agglomération, à des endroits stratégiques.
- ✦ Suite à un courrier de l'association « Les Amis de Basché » située sur la commune d'ASSAY, sollicitant une subvention, le conseil municipal ne souhaite pas octroyer de subvention.
- ✦ Suite à un mail de Julie Maréchaux demandant l'utilisation de la cuisine de la salle des fêtes, pour la création de ses produits fermiers et artisanaux, le conseil municipal émet un avis favorable, pour 3 après-midi par semaine, pendant les mois de juillet et Août. Une participation financière sera demandée. Cependant, en cas de location, des aménagements d'horaires pourront être demandés, les locations resteront prioritaires.
- ✦ La manifestation « feu de le Saint Jean » est annulée, en raison du maintien du couvre-feu à 23h pendant le mois de Juin.
- ✦ Un nouveau lâcher de truites aura lieu le 22 Mai au Plan d'eau par la Société de pêche. Les affiches seront mises dans les panneaux d'affichage.
- ✦ Les élections départementales et régionales auront lieu simultanément, les 20 et 27 juin. Il devra donc y avoir 2 bureaux, soit 6 personnes en permanence. Tous les conseillers municipaux devront informer des horaires sur lesquels ils sont disponibles. Toute personne tenant le bureau de vote devra soit être vaccinée, soit présenter un test PCR négatif.

La séance a été levée à 20H00.

Fait à Champigny-sur-Veude, le 12 mai 2021

La Maire,
Aurélie ROCHER

